

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°09-2023-116

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES / POLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

09-2023-09-01-00008 - Délégation de signature du responsable du SGC de  
Foix (2 pages)

Page 3



Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège  
Service de Gestion Comptable (SGC) de FOIX  
Rue Pierre Mendès France  
BP90092  
009007 FOIX CEDEX

### **DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC DE FOIX**

Le comptable intérimaire, responsable du SGC de FOIX

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder les durées et les sommes précisées au tableau ci-dessous ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Durée et Montant</b>
Damien DEGUEILLE	<i>Inspecteur</i>	<i>36 mois et 10.000 €</i>
Hugues AUDOUBERT	<i>Inspecteur</i>	<i>36 mois et 10.000 €</i>
Laurent TOURNIER	<i>Contrôleur</i>	<i>3 mois et 10 000 €</i>
Rachel BALDI	<i>Agent contractuel</i>	<i>3 mois et 10.000 €</i>
Marine TEIXEIRA	<i>Agent administratif</i>	<i>3 mois et 10.000 €</i>
Jacques ESCANDE	<i>Agent administratif</i>	<i>3 mois et 10.000 €</i>

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bordereaux de remises de chèques et les procès-verbaux de contrôle des régies à M. Damien DEGUEILLE, inspecteur.

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les documents suivants :

a) les états récapitulatifs de dépenses transmis par les collectivités en vue du versement de subventions

b) les accusés-réceptions des oppositions reçues (SARD)

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Damien DEGUEILLE	<i>Inspecteur</i>
Hugues AUDOUBERT	<i>Inspecteur</i>
Grégory CHAFFIN	<i>Inspecteur</i>
Corinne BERTA	<i>Contrôleur</i>
Sophie GAILLARD	<i>Contrôleur</i>
Thérèse GRANAT	<i>Contrôleur principal</i>
Matthieu PAULY	<i>Contrôleur</i>
Fadma ELASSAAD	<i>Agent principal</i>
Mathilde FARGUES	<i>Agent administratif</i>

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

A FOIX, le 01/09/2023  
Le comptable intérimaire,

Frédérique TERRÉ  
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Signé